



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 20 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatorze juin deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, JAMMOT, ALLARD, LEROY formant la majorité des membres en exercice.

### **Procurations** :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Monsieur Bernard AUDOUSSET a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Monsieur Dominique KERSEKENS a donné pouvoir à Madame Catherine RIGAUD  
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE  
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT

**Absente** : Madame Sophie MARNIER

Madame Mégane LEPINE est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

**Objet** : Participation financière à la candidature de Clermont Ferrand au label capital européenne de la culture

Clermont-Ferrand s'est officiellement portée candidate à la sélection de la Capitale européenne de la Culture 2028 avec comme périmètre élargi le Massif central. Ce projet ambitieux dépasse ainsi le seul périmètre de la métropole Clermont-Auvergne pour s'inscrire dans l'environnement géo-culturel qui forge son histoire et son identité, à savoir celui de l'Auvergne et du Massif central.

Le Massif central est un espace dont les potentiels et la qualité de vie se sont affirmés de manière éclatante à la suite du confinement. Aussi, il paraît plus que jamais opportun de donner corps à cet immense territoire en le faisant vivre autour de projets structurants qui permettront d'unifier cette entité autour d'une nouvelle projection, celle de « diagonale de la culture ».

Ce projet de Capitale européenne de la Culture reposera ainsi sur le triple ancrage rural, industriel et universitaire d'un vaste territoire caractérisé par ses reliefs et sa nature volcanique, qui peut proposer une réponse locale inspirante dans un monde qui a subi une crise inédite et devenir le laboratoire touristique et culturel pour une Europe des Massifs (14 massifs européens et ruraux de basses et moyennes montagnes ont été identifiés par l'équipe de la candidature comme zones prioritaires pour créer des partenariats internationaux).

Les Capitales européennes de la Culture et leur impact

Souvent perçues comme une grande année de festivités, les Capitales européennes de la Culture sont bien plus qu'une seule programmation culturelle et artistique. Le titre est dans les faits adossé à une stratégie de long terme de la ville porteuse et de la zone avec laquelle elle candidate. Les impacts sont majeurs pour l'attractivité des territoires (tourisme, hôtellerie, restauration, "marque employeur" des entreprises, etc).

En 2022, la ville lituanienne de Kaunas alors Capitale Européenne de la Culture, a vu affluer plus de 1 million de visiteurs (au lieu de 300 000 habituellement) malgré un contexte pourtant dégradé (reflux du COVID-19 en janvier et guerre en Ukraine pour une ville frontalière de l'enclave russe de Kaliningrad et de la Biélorussie).

L'impact des Capitales Européennes de la Culture est particulièrement fort dans le domaine touristique et les secteurs liés à ce dernier : hôtellerie, tourisme, restauration... Selon les études de suivi et d'impact des Capitales Européennes de la Culture, ce sont entre cinq et dix euros de retour sur le territoire pour un euro investi.

La Capitale Européenne de la Culture est aussi un label qui permet de consolider et développer la marque employeur des entreprises du territoire car beaucoup de familles qui quittent les grandes villes souhaitent trouver de l'espace et continuer à bénéficier d'une offre culturelle qualitative et garantie.

Le dossier de candidature fait apparaître les axes sur lesquels le territoire choisira de faire reposer son développement dans les années à venir et le donnera à voir à l'international. A ce titre, la candidature doit se construire à partir des spécificités locales et en lien étroit avec les grands schémas directeurs et projets structurants des collectivités engagées dans le processus.

Le projet agira ainsi comme un catalyseur entre acteurs publics, privés et citoyens pour favoriser certaines mutations et servir d'année de basculement, de passage dans une nouvelle dimension territoriale en faisant vivre l'Europe au sein du Massif central et en faisant de ce dernier un territoire à vocation européenne. En effet, le Massif central peut devenir un laboratoire culturel et citoyen à ciel ouvert où de nouvelles formes et de nouveaux dispositifs artistiques et culturels peuvent être construits et dupliqués dans les nombreuses autres zones de moyennes montagnes de l'Union Européenne.

Décloisonnement et participation élargie seront des mots d'ordre pour qu'habitants de tous âges, universitaires, acteurs économiques, associatifs et culturels puissent intervenir dans cette candidature d'avenir pour un cadre territorial valorisé, favorisant cohésion sociale, attractivité et bien-vivre.

#### Le processus de sélection

Les candidatures au titre de Capitale européennes sont des processus au long cours qui demandent un important travail préparatoire et font l'objet d'une sélection en plusieurs étapes. Six ans avant l'année de la manifestation, deux à trois États européens désignés selon un calendrier préétabli, publient un appel à candidatures par l'intermédiaire de leur ministère de la Culture. En 2028, ce sera ainsi au tour de la France et de la République Tchèque. Au sein de ces États, les villes et régions qui souhaitent participer à la compétition doivent soumettre un dossier de soixante pages répondant à un format prédéfini.

Un jury composé de dix experts culturels européens, auquel s'ajoutent deux experts nationaux – Jean de Loisy et Anne Tallineau -, examine les candidatures au regard d'une série de critères au cours d'une phase de présélection qui comprend un oral. A l'issue de cette première phase, quelques villes restent en lice et sont invitées à soumettre un dossier complété ainsi qu'à organiser une visite de terrain d'une journée. Au terme de ce processus, le jury se réunit de nouveau pour délibérer et officiellement désigner la ville et/ou le territoire retenus pour accueillir la Capitale européenne de la Culture.

Les Capitales européennes de la Culture sont officiellement désignées au plus tard quatre ans avant l'année effective. Cette période est nécessaire à la préparation du titre et de son programme afférent avec les différents territoires et acteurs concernés, mais aussi, et c'est un aspect essentiel, avec la population.

Le calendrier de la candidature Clermont-Ferrand Massif central 2028

Pour ce qui est de la démarche Clermont-Ferrand Massif central 2028, elle a débuté avec une phase de concertation collective en 2015 (les États généraux de la Culture), suivi d'une phase événementielle préfigurative, Effervescences en 2017-2019, qui a permis de sensibiliser habitants et acteurs culturels au projet comme de mesurer leur engouement. En mars 2023 et grâce à une première proposition distinctive, cohérente et persuasive pour le jury européen, la candidature a franchi une étape importante avec la présélection de la Ville et du territoire dans la course à l'obtention du titre de Capitale européenne de la culture 2028. Ainsi cette candidature commune à nos territoires du Massif central a déjà battu des candidats très sérieux : Nice, Saint-Denis, Bastia, Reims et Amiens.

L'équipe de la candidature, sélectionnée avec trois autres villes françaises (Bourges, Montpellier, Rouen) pour le second tour, a désormais jusqu'à l'automne prochain pour bâtir un nouveau dossier de candidature à destination du jury européen, qui l'examinera à la fin de l'année 2023 avant de venir une journée sur place en visite officielle pour rendre son avis final.

Le dossier comportera 100 pages, dont 40 seront dédiées aux contenus artistiques et culturels. Après le premier dossier de 60 pages rendu en décembre 2022, il s'agit pour ce second dossier de démontrer que la vision et le concept de la candidature sont réalisables, en explicitant la façon dont ils vont être mis en œuvre à Clermont-Ferrand et sur le territoire du Massif central.

### La programmation 2028 et l'implication de la collectivité : Terre du Milieu, Capitale de transition

Comme une évidence géographique, en 2028, le Massif central s'instituera en Terre du Milieu. Le Massif central, autant que la Terre du Milieu, est une invention, pour la première de géologues au XIXe siècle, pour la seconde de J.R.R. Tolkien. En lui attribuant des paysages, des modes de vie, des rituels, des langues et des mythes, l'écrivain donne vie à un territoire, une contrée qui est devenue celle de ses personnages et de leur destin. Mais elle est aussi devenue celle de ses lecteur.rice.s et en fait un projet résolument démocratique, parce qu'elle est un appel à la participation des publics : chacun.e est invité.e à s'emparer de l'édifice.

La Terre du Milieu revêt également une dimension politique : aucune grande transition ne s'est accomplie sans grand récit. Et tout grand récit émerge des arts et de la science. Il raconte un certain rapport à la connaissance, qui forge une civilisation nouvelle.

Cette approche évoque enfin de nouvelles pratiques culturelles, toujours plus immersives et transdisciplinaires, entre monde vécu et imaginaire. Ce nouvel imaginaire n'efface pas le territoire ni son histoire : il invite à le regarder autrement et à faire entendre un autre récit, à côté des récits régionaux, nationaux et européens, pour engager une bifurcation, une transition.

La somme de ces récits est le socle d'un imaginaire commun au Massif central et à l'Europe. Cette autre Terre du Milieu devient le socle d'un nouveau modèle de société.

Enfin le concept de Terre du Milieu porte en lui celui d'une Capitale européenne de la culture : inviter les ressortissant.e.s européen.ne.s à construire une histoire commune.

Pour mettre en œuvre ce concept, les projets de la Capitale sont répartis comme suit :

- Des projets spécifiques clermontois ;
- Une programmation culturelle à l'échelle du Massif central ;
- Des projets portés par des territoires (appels à projets pour les acteurs du territoire).

Pour construire ensemble la capitale européenne de la Culture à l'échelle du Massif central, il est proposé à la collectivité de s'engager pour un socle commun et un accompagnement entre 2024 et 2028 – soit 5 exercices, pour un budget total de 3 euros par administré sur l'ensemble de cette période (l'équivalent de 0.60€ par administré par année). Le mécanisme de ce socle commun est un véritable outil pour faire de la Capitale Européenne de la Culture un projet territorial solidaire où les collectivités les plus nombreuses, par leur contribution, permettent à de plus petites collectivités en zones rurales d'accéder elles aussi à un accompagnement et une programmation d'exception.

Pour information :

Le conseil municipal de la Ville de Clermont-Ferrand et le conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole ont voté à l'unanimité une trajectoire financière liée à ce projet de Capitale Européenne de la Culture qui revient à un budget d'environ 110 euros par administré clermontois sur les 5 exercices.

Les Capitales Européennes de la Culture ne sont pas ou peu financées par les budgets culture d'une administration. Pour exemple, l'apport de l'Etat à Marseille Provence 2013 a été financé via 13

ministères différents. C'est exactement le même principe avec les collectivités lorsqu'un projet touristique à rayonnement international de cette ampleur concerne principalement les budgets liés à l'attractivité, au tourisme, à l'économie locale etc. Il est important pour l'Union Européenne que la contribution liée au projet de Capitale Européenne de la Culture n'impacte pas la trajectoire du budget lié à la culture dans chaque collectivité.

Ainsi, à partir de 2024 et l'obtention du titre et jusqu'à 2028, année du titre, sont proposés à la collectivité pour sa contribution à la capitale européenne de la Culture :

Outre la mise en avant d'événements ou institutions existants dans la collectivité, la Capitale Européenne de la Culture proposera des appels à projets et des manifestations à toutes les collectivités dans un programme dit de socle commun.

Labélisation CEC : pour valoriser comme jamais une sélection de lieux ou de manifestations soutenues par la collectivité et les faire entrer dans le programme officiel de la Capitale Européenne de la Culture. Ainsi ces événements ou lieux bénéficieront d'une visibilité accrue et internationale et donc d'un afflux de visiteurs européens plus important.

1- Un socle commun à l'ensemble des collectivités du Massif central correspondant à la mise en place d'une programmation artistique et culturelle commune de 2024 à 2028 avec :

- Des appels à projets lancés aux acteurs du territoire

2024 :

Tous terrains 2024 : Au lendemain de la victoire et dans le cadre des Jeux olympiques en France, la structure en charge de la mise en œuvre du projet de Capitale européenne lancera un appel à projets de 500 000 euros qui fera la part belle aux projets culturels mettant en lumière le sport et le collectif.

2025 – 2026 – 2027 - 2028 :

Collectif 2028 : un appel à projet de 4 millions d'euros pour faire éclore sur tout le Massif central des projets participatifs liés à l'Éducation artistique et culturelle, valorisant la dimension collective et inclusive des publics empêchés (personne en situation de handicap, lien intergénérationnel avec les personnes âgées) ainsi qu'éloignés (élèves des filières professionnelles, ouvrier·ère·s et salarié·e·s d'entreprises...).

- Des manifestations sur son territoire

2025 - 2026 – 2027-2028 :

EcoMassif Design XXI : 180 collaborations entre artisans, commerçants et designers européens autour de l'ecodesign et des matériaux locaux (podzol, eau pétillante, lave, bois...). En 2028, une exposition réunira ces collaborations pour constituer la vitrine du design contemporain du Massif central auprès des visiteurs.

2028 :

Regarder le ciel : des ouvertures des quatre grandes traversées aux quatre coins du Massif par une soirée événement au cours de laquelle le public sera invité à regarder le ciel. Des événements rassemblant en moyenne 60 000 personnes qui seront ensuite invitées à découvrir le Massif central.

Villa Pascal : accueillir un collectif d'artistes dans un lieu de votre choix. Les artistes définiront et prépareront en amont leur projet à la Villa Pascal de Clermont-Ferrand (lieu de travail et d'hébergement) et les créatifs seront répartis ensuite par collectif dans le Massif central. Dans chaque collectif, une personne spécialiste de la médiation se chargera de faire le lien avec la population et les acteurs du territoire pour créer une œuvre commune avec les artistes.

Trains Capitale : proposer des animations sonores dans les gares et les trajets en train (TER et trains touristiques du territoire) en lien avec les associations et artistes.

Compagnies de colportage : pendant 15 jours sur le territoire des véhicules musées ou salle de spectacle en pop-up pour faire vivre la culture partout sous la forme d'une fête foraine culturelle et surtout dans les zones du territoire les moins privilégiées.

Bals Capitales : une aide à la programmation pour les 300 bals et fêtes traditionnels du Massif via l'invitation de groupes de musiques traditionnelles de toute l'Europe, en lien avec l'expertise et le réseau des partenaires locaux invitant sur le territoire depuis des décennies de nombreux groupes internationaux de musiques traditionnelles.

Europavox Massif : une édition géante déclinée aux quatre coins du Massif.

Volcanique Opéra : des opéras accessibles et hors-les-murs aux quatre coins du Massif qui opposeront à la grande théâtralité des salles, des formats plus intimes dans les villes, les villages, les forêts et aux abords des lacs.

Tours veilleuses : construction d'une quinzaine de postes d'observation pour les publics dans les parcs naturels régionaux du Massif.

Meta Massif : un projet transmedia de fantasy vernaculaire à travers un livre édité et un jeu vidéo pour une aventure littéraire et numérique où les publics pourront interagir et proposer des concerts, des conférences, des créations architecturales et artistiques.

- Des programmes européens

2024 – 2025 :

Université Populaire Européenne : les citoyens des collectivités conçoivent les feuilles de route des grandes expositions de la CEC. Chercheur.euse.s et artistes européens se rencontrent et se répondent dans le cadre d'une muséologie participative et contributive qui se décline sur les territoires de manière physique et numérique.

2028 :

Mobilité européenne : organiser des itinérances dans l'Europe des Massifs pour les artistes et les jeunes agriculteur.rice.s.

Forum des Massifs : un événement européen pour réunir les acteurs culturels, politiques et agricoles de la ruralité en Europe pour se rencontrer et échanger sur les bonnes pratiques liées aux grandes transitions (environnement, numérique etc). Au-delà de 2028, la Capitale Européenne de la Culture a pour ambition de transformer ce programme en fondation européenne ou en programme INTEREG pour pérenniser des projets éprouvés de 2024 à 2028 et les dupliquer sur les territoires de l'Europe des Massifs.

2- Des actions immédiates de 2024 à 2028 via :

- Un accompagnement sur 5 ans : Clermont-Ferrand Massif central 2028 organisera à destination de la collectivité, ses acteurs culturels et son territoire des :

Formations régulières ouvertes à votre administration ou aux acteurs culturels et touristiques de votre collectivité ;

Une équipe d'experts en ingénierie culturelle (scénographie, stratégie, communication etc...) et financière (recherche de fonds européens) ;

Création d'un réseau jeune public Massif central et d'un observatoire des publics, véritable baromètre de la Capitale ;

Outils innovants à disposition : une billetterie augmentée commune aux acteurs du massif pour offrir une meilleure visibilité et accessibilité, une école de la médiation pour assurer un accueil et une pédagogie à tous les publics.

- Des dispositifs de visibilité : En 2028 et en amont, un dispositif de communication exceptionnelle sera déployé dans toute la France et l'Europe pour mettre en avant notre capitale européenne de la Culture et notre territoire. Quelques exemples :

Une promotion collective via des campagnes publicitaires sur la Capitale Massif central et affichages partout en Europe ;

Une promotion par collectivité via une mise en avant de la collectivité sur les réseaux sociaux, représentation de la Capitale et de ses collectivités dans de grands salons internationaux, mise en valeur sur le site internet de la capitale, organisation de voyages de presse dans les collectivités adhérentes et contributrices, mention systématique dans les supports promotionnels en lien avec la Capitale, dans un mur des fondateurs pour chaque projet de la Capitale, mention des collectivités de la Capitale dans des articles de presse régionaux, nationaux et européens).

Il est par ailleurs proposé à la collectivité de s'engager dans des projets complémentaires portés par les territoires.

La collectivité de La Souterraine souhaite s'engager dans le(s) projet(s) suivant(s) porté(s) par son territoire : (A compléter en fonction des projets qui intéressent la collectivité parmi la liste ci-dessous)

	<i>Budget participatif</i> : proposer un budget participatif aux administrés sur le thème de la CEC
	Les Manufactures : héberger une partie de l'équipe CFMC28 et des activités culturelles dans une ancienne friche commerciale réaménageable dès 2025
X	<i>Rendez-Vous Secrets</i> : proposer aux intermittents locaux de réaliser de courts spectacles dans des lieux patrimoniaux à jauges réduites de 30 personnes et réservables via une application. La Capitale Européenne de la Culture centralisera simplement le lieu de rendez-vous, la date et l'horaire sur une interface digitale qui recensera tous les Rendez-Vous Secrets du Massif
	<i>Sign'eaux</i> : proposer un pont ou des fontaines qui pourraient être valorisés dans le cadre d'une action visuelle collective à l'échelle du Massif sur le patrimoine lié à l'eau
	<i>Via Allier</i> : peindre le paysage autour de la via Allier qui sera une destination touristique et sportive phare du territoire (pour les départements Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire)
X	<i>Expositions et manifestations en lien avec les thématiques de la CEC</i> : colorer les expositions ou manifestations culturelles avec une ou plusieurs des 8 thématiques proposées dans le dossier de candidature

## Propositions

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir officiellement la Candidature Clermont-Ferrand Massif central au titre de Capitale européenne de la Culture 2028, et de relayer ce soutien sur ses supports de communication ;
- de participer au financement du socle commun de la Candidature à hauteur de 0,6 euros par habitant par an sur les cinq exercices 2024 à 2028 soit un versement annuel d'un montant de 3 000 € et montant total sur la période de 15 000 € ;
- de préciser que ce soutien donnera lieu à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec la structure en charge de la mise en œuvre du projet de Capitale européenne de la culture ;
- de faire état de son souhait de participer au(x) projet(s) complémentaire(s) (à définir par la collectivité).

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt six juin deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20230620-2023-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Publication : 28/06/2023



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 27 juin 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.